

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le dix-huit juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 31

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Danielle TODESCO, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNE

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 15 juin 2026

Martine LERICHE donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 18 juin 2026

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Convention de partenariat entre la ville de Panazol et l'association festival de l'agriculture et de l'élevage de la Haute-Vienne pour l'organisation de la 12ème édition du festival de l'agriculture et de l'élevage

Délibération 2026-90

Le Festival de l'Agriculture et de l'Élevage constitue un rendez-vous incontournable du territoire départemental. La fréquentation croissante de cette manifestation démontre qu'elle est devenue, depuis plus de dix ans, un événement agricole majeur en Haute-Vienne.

Le Festival offre une visibilité précieuse aux agriculteurs, éleveurs et producteurs locaux. Il contribue à renforcer les liens entre les différents acteurs du monde agricole et le grand public.

Cet événement constitue également un outil de sensibilisation important aux enjeux de l'agriculture contemporaine, notamment auprès des jeunes publics. Il favorise une meilleure compréhension des défis auxquels sont confrontés les agriculteurs, en particulier en matière climatique, de durabilité des pratiques agricoles et d'importance des filières locales pour le territoire haut-viennois.

Afin de permettre l'organisation de la 12ème édition du Festival de l'Agriculture et de l'Élevage à Panazol, les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026, il convient de définir les conditions dans lesquelles la commune accueillera la manifestation sur les plans technique, logistique, humain et financier.

Dans ce cadre, la Ville de Panazol mettra notamment à disposition des moyens matériels et humains, incluant l'intervention du service communication et du cabinet du Maire, afin de contribuer au bon déroulement de l'événement.

La convention annexée à la présente délibération définit les engagements réciproques de la Ville de Panazol et de l'association Festival de l'Agriculture et de l'Élevage de la Haute-Vienne afin de garantir l'organisation d'une manifestation attractive, qualitative et sécurisée.

Le Conseil municipal est invité à approuver les termes de cette convention ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2026.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Budget primitif voté pour l'exercice 2026 ;

VU le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Panazol d'accueillir la 12ème édition du Festival de l'Agriculture et de l'Élevage de la Haute-Vienne les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le rayonnement de cette manifestation à l'échelle communale, intercommunale et départementale ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir une manifestation contribuant à la valorisation de l'agriculture et des filières locales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les engagements réciproques de la Ville de Panazol et de l'association organisatrice ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association Festival de l'Agriculture et de l'Élevage de la Haute-Vienne annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant, y compris les éventuels avenants ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au bénéfice de l'association Festival de l'Agriculture et de l'Élevage de la Haute-Vienne afin de soutenir l'organisation de l'événement sur le territoire communal ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 19 juin 2026

Le Maire 
Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22/06/2026

Publié ou notifié

23/06/2026

ANNEXE

**FESTIVAL DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ÉLEVAGE
DE LA HAUTE-VIENNE**



CONVENTION

ENTRE

L'Association Festival de l'Agriculture et de l'élevage de la Haute-Vienne (Association loi de 1901), SAFRAN, 2 avenue Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL – 87017 LIMOGES Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Gilles DECONCHAT,

ET

La **Ville de PANAZOL**, esplanade Jacques Chirac – 87350 PANAZOL, représentée par son Maire, Monsieur Fabien DOUCET, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 2026,

Il est convenu des dispositions suivantes concernant l'organisation du Festival de l'Agriculture et de l'Élevage 2026 à PANAZOL.

1- LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE PANAZOL, EN TANT QUE CO-ORGANISATRICE :

- Une subvention de fonctionnement de 9 000 € qui participera à la prise en charge des repas des éleveurs participants aux concours et à l'organisation de l'inauguration et de la remise des prix, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 2026 ;
- Mettre à disposition les emplacements publics autour de la Mairie, la Place Zavatta, la Place du Commerce, la Rue Jean Monnet, le Parc de la Beausserie et le parking « Pain et Soleil » pour l'organisation de la manifestation, du mercredi 16 au mardi 22 septembre 2026.
- Assurer le transport « aller-retour » des barrières nécessaires à l'exposition des animaux
- Montage et démontage des structures municipales
- Mettre à disposition (à titre indicatif) :
 - ✓ 40 stands de marché
 - ✓ 120 tables
 - ✓ 350 chaises
 - ✓ 150 barrières de ville

Les besoins seront quantifiés au fur et à mesure.

- Assurer le transport « aller-retour » Panazol/Limoges, des bâches nécessaires au montage de l'ensemble des structures.
- Mettre à disposition les moyens humains des services techniques de la mairie pour assurer le bon déroulement de la manifestation (astreintes, appui organisationnel)
- Mettre à disposition la salle du Rok pour la remise des prix aux éleveurs et aux enfants des écoles. Mettre à disposition des grilles d'expositions pour assurer une présentation des dessins des enfants des écoles.
- Mettre en place les installations électriques et eau, nécessaires au bon déroulement de la manifestation, y compris celles nécessaires à l'installation du chapiteau restauration sur La Place du Commerce.
- Prendre en charge une partie de l'apéritif inaugural de la manifestation
- Prendre en charge, pour moitié de l'apéritif offert lors du repas du samedi soir (environ 200 x 5 €)
- Prendre en charge l'apéritif et les mises en bouche lors de la remise des prix.
- Proposer des animations pour le grand public à la charge de la Mairie de Panazol (animation musicale, manèges)
- Assurer le balayage final de la place, le mardi 22 septembre, après enlèvement des structures et de la paille par les bénévoles de l'Association.
- Disposer 15 jours avant la manifestation, des affiches dans les panneaux publicitaires de la ville de Panazol (150 x 120) et 4 banderoles :
 - ✓ 1 entrée côté Limoges (au niveau du radar)
 - ✓ 2 au rond-point central route Limoges/St Léonard de Noblat
 - ✓ 1 entrée de la manifestation
- Proposer des supports de communication pour les animations prévues pour le grand public lors de la manifestation (carte des animations enfants).
- Assurer une participation de la Police municipale à la surveillance de la manifestation.

2 - LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION FESTIVAL DE L'ÉLEVAGE ET DE L'AGRICULTURE DE LA HAUTE-VIENNE, EN TANT QUE CO-ORGANISATRICE :

Assurer le retour d'image de la ville de Panazol sur l'évènement qui se traduit par :

- La présence du logo de la ville de Panazol sur tous les documents en qualité de co-organisateur (affiche, catalogue, tracts, cartons d'invitations, conférence de presse, inauguration, invitations repas, banderoles de rue).
- L'organisation du point presse de présentation de la manifestation à la Mairie de Panazol.
- À toutes les opérations de communication, remise des prix le jour du concours départemental bovins et lors de la remise des prix aux enfants des écoles
- L'organisation de la visite inaugurale conduite par la Mairie de Panazol et l'Association.
- La mise à disposition de banderoles de la ville de Panazol sur le site.
- Le passage de messages sur la sono du Festival.
- Offrir 15 repas pour le dimanche midi

3 – DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention est annuelle. Elle prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

4 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Toutes les contributions de la ville de Panazol seront transcrites dans le budget de l'opération.

5 – MODIFICATIONS ÉVENTUELLES DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant y compris en cas de modification des prestations (quantité, nature, ...).

Fait en trois exemplaires à PANAZOL, le

**LE PRÉSIDENT,
de l'Association
Festival de l'agriculture et de l'Élevage de
la Haute-Vienne**

**LE MAIRE
de la Ville de PANAZOL**

G. DECONCHAT.

F. DOUCET.

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB90

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/06/2026

Objet : Convention de partenariat entre la ville de Panazol et le festival de lagriculture et de lélevage pour l'organisation de la 12ème édition du festival de l'agriculture et de lélevage

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 22/06/2026 Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Délib90-Convention de partenariat Panazol et le festival de lagriculture et de lélevage-Organisation de la 12ème édition du festival

Annexes :

1 - Délib90-ANNEXE-Convention de partenariat Panazol et le festival de lagriculture et de lélevage.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260619-DELIB90-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/06/2026